



garde de mon enfant DE 17 MOIS

Par **enzo26**, le **03/08/2009** à **15:18**

voila je veut me separe de ma conjoint nous somme pas marie ni pacse je voudrait garder mon fils de 17mois est ce que je peut?MERCI PAR AVANCE

Par **Anne**, le **03/08/2009** à **17:28**

Bonjour,

Dans la mesure où votre ex-ami a reconnu l'enfant :

Il faut saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.

Ce dernier statuera sur le droit de garde, le droit de visite et d'hébergement et le montant de la pension alimentaire.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Dans la mesure où votre ex-ami n'a pas reconnu l'enfant :

Il n'a aucun droit sur cet enfant.

Cordialement.